



PME MTL, le réseau d'accompagnement  
des entreprises de la Ville de Montréal

Montréal 

Québec 

**Préparé :**

**Melissa Stoia**

Directrice - Développement durable et économique  
Directrice - Synergie Montréal

**Annie Bourgoin**

Directrice générale  
PME MTL Est-de-l'Île

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>A. Présentation de PME MTL Est-de-l'Île et de l'initiative Synergie Montréal</b>	<b>4</b>
a. PME MTL Est-de-l'Île	
b. Initiative Synergie Montréal	
<b>B. Commentaires sur la Feuille de route</b>	<b>7</b>
a. La Ville de Montréal, garante d'une vision	
b. Leadership et appui	
c. Mobilisation, volonté des entreprises et besoin d'accompagnement	
d. Rôle des regroupements sectoriels ou associatifs	
e. Propriété de nos matières	
f. Les secteurs prioritaires	
g. L'énergie sous toutes ses formes	
h. Des stratégies d'économie circulaire porteuses	
i. La place de l'économie sociale dans le déploiement de l'économie circulaire	
j. Réglementation et encadrements	
k. Règlements de zonage	
l. Place citoyens et des institutions	
<b>C. Questions de consultation</b>	<b>16</b>
<b>D. Notre contribution</b>	<b>17</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>19</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>20</b>

## 2. MÉMOIRE

### A. Présentation de PME MTL Est-de-l'Île et de l'initiative Synergie Montréal

#### a. Présentation PME MTL Est-de-l'Île

Fondé en 1992, PME MTL Est-de-l'Île est mandataire du développement économique local de l'Est de Montréal. Basé sur ses 30 ans d'existence<sup>1</sup>, l'organisme a pour mandat d'offrir des services d'accompagnement et de financement aux entrepreneurs privés et collectifs dans leur phase de démarrage, de croissance, d'expansion et de transfert. Il est aussi chargé d'offrir aux entreprises et à des chercheurs d'emploi, un service de placement assisté. Par cette mission, il favorise l'essor économique et stimule la création d'emplois, favorise l'entrepreneuriat individuel et collectif tout en appuyant les démarches d'investissement entamées par les entrepreneurs de la Ville de Montréal-Est ou des arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard. Ses principaux partenaires financiers sont le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et Services Québec.

PME MTL Est-de-l'Île est une organisation faisant partie du réseau PME MTL et qui a pour mission d'offrir un ensemble de services professionnels accessibles aux entrepreneurs privés et d'économie sociale se situant sur l'Île de Montréal. PME MTL Est-de-l'Île est ainsi mandaté par la Ville de Montréal pour offrir des services-conseils en gestion ainsi que de l'aide financière aux entreprises situées dans l'Est de l'Île, soit au sein des arrondissements d'Anjou, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard et de la Ville de Montréal-Est, afin de soutenir et de promouvoir le développement de l'entrepreneuriat individuel et collectif sur son territoire. PME MTL Est-de-l'Île travaille de concert avec un réseau de partenaires et agit comme un lieu de convergence entre les entrepreneurs et les différents experts, intervenants, commissaires industriels, gestionnaires de programmes et d'aides financières.

Cette équipe professionnelle offre, entre autres, des services-conseils tels que : l'aide à l'élaboration du plan d'affaires, un soutien à la consolidation ou à l'expansion d'entreprises, des conseils dans les projets d'innovation, un appui dans la recherche de financement et au transfert d'entreprises, des ateliers de développement de compétences, des activités de maillage et réseautage entre entreprises, des conseils en gestion des ressources humaines, de la veille stratégique et autres services pertinents. Les conseillers s'assurent d'établir un lien entre l'entrepreneur et les différents intervenants économiques. PME MTL Est-de-l'Île est aussi chargé d'offrir aux entreprises et à des chercheurs d'emplois un service de placement assisté soutenu par Emploi-Québec. Par ses actions, PME MTL Est-de-l'Île favorise l'investissement local, la création et la consolidation des entreprises et d'emplois. PME MTL Est-de-l'Île travaille de concert avec un réseau de partenaires et agit comme un lieu de convergence entre les entrepreneurs et les différents experts, intervenants, commissaires industriels, gestionnaires de programmes et d'aides financières.

Reconnu pour les initiatives stratégiques qu'elle a mises de l'avant au fil des années, PME MTL Est-de-l'Île est une organisation de développement économique qui se distingue pour ses approches innovantes. Dès 2011, elle a intégré progressivement le développement durable dans son offre de services et ses projets. D'abord mobilisée par le verdissement industriel et la lutte aux îlots de chaleur, son action aura permis de favoriser la plantation de 5 556 arbres, entre 2011 et 2016 et ainsi capter 14 tonnes de CO<sub>2</sub> par année.

**CAMPAGNE de VERDISSEMENT INDUSTRIEL**  
L'Est RÉVÈLE sa vraie nature

**BILAN CUMULATIF 2011-2016**  
5556 arbres plantés  
51 entreprises participantes

Grâce à ce projet, les arbres plantés capteront près de 14 tonnes de CO<sub>2</sub> par année et amèneront un vent de fraîcheur dans l'Est de Montréal.

**Merci aux partenaires et entreprises participantes**

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :  
This project was undertaken with the financial support of:

Environnement et Changement climatique Canada / Environment and Climate Change Canada

Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles Montréal

AIEM Association Industrielle de l'Est de Montréal

**Quartiers 21**  
Les quartiers pour le 21<sup>e</sup> siècle  
Ce projet Quartier 21 est rendu possible grâce au soutien financier de la Ville de Montréal et de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

<sup>1</sup> Annexe 1 : Historique de PME MTL Est-de-l'Île

Souhaitant soutenir les entreprises à adopter, au-delà du verdissement industriel, d'autres pratiques durables et écoresponsables, l'équipe a ensuite ajouté les conseils en développement durable dans son offre de services. Elle identifia dès 2007, l'écologie industrielle comme piste de développement lors de ses premiers entretiens avec le Centre collégial de transfert technologique en écologie industrielle (CTTEI). Dans ce contexte, elle appuiera la réalisation de l'*Étude sur le futur industriel de l'Est de Montréal* initiée par l'Association industrielle de l'Est de Montréal (AIEM) et réalisée par la Polytechnique. La conclusion de cette étude est venue confirmer que l'écologie industrielle était un vecteur de relance pour le développement de l'Est de Montréal.

De ce fait, l'équipe de PME MTL Est-de-l'Île a déposé au PRAM-Est un projet pilote pour tester le modèle de l'écologie industrielle auprès de 30 entreprises de l'Est de Montréal. Devant le succès de cette initiative, elle élargira la portée de son action aux autres stratégies de l'économie circulaire.

## **DÉVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE DE PME MTL EST-DE-L'ÎLE AU FIL DES ANNÉES**

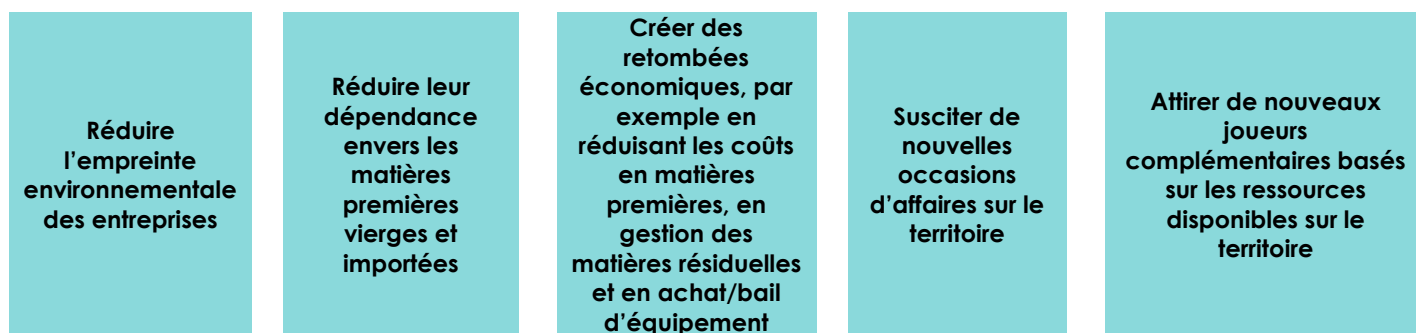


## **b. Initiative Synergie Montréal et ses résultats**

### **EXPÉRIENCE PILOTE – 2014 à 2019**

Propulsée par PME MTL Est-de-l'Île, Synergie Montréal est une initiative de développement économique, mise de l'avant en 2014, et dont l'amorce a été faite en 2016. Visant à optimiser l'utilisation des ressources sur le territoire montréalais par le biais de l'économie circulaire, c'est dans le cadre de la relance de l'économie de l'Est de Montréal, suite à l'arrêt du raffinage de la raffinerie Shell dans l'Est, que le projet Synergie Montréal a vu le jour. Le tissu économique de l'Est de Montréal, alors constitué de 7 970 entreprises dont plus de 700 entreprises manufacturières, utilisait et rejetait de grandes quantités de ressources. Dès sa mise en place, l'équipe avait pour vision de se baser sur le concept de l'écologie industrielle pour implanter localement une symbiose industrielle afin de redynamiser l'économie du territoire de manière durable, tout en créant des liens et des échanges de sous-produits entre les entreprises locales. Ce projet a reçu l'appui de nombreux partenaires dont la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec, Énergir, le Port de Montréal, Montréal International, l'AIEM, Desjardins et plusieurs autres.

### **CINQ OBJECTIFS DU PROJET PILOTE**



Par ce projet novateur, l'organisation offre un potentiel de développement économique important tout en contribuant à la réduction de l'empreinte environnementale des entreprises. S'inscrivant dans le mouvement de la transition socioécologique, cette initiative cherche à amplifier les bénéfices environnementaux et sociétaux générés par la mise en œuvre des différentes stratégies de l'économie circulaire en fédérant un écosystème propice à son déploiement sur le territoire montréalais.

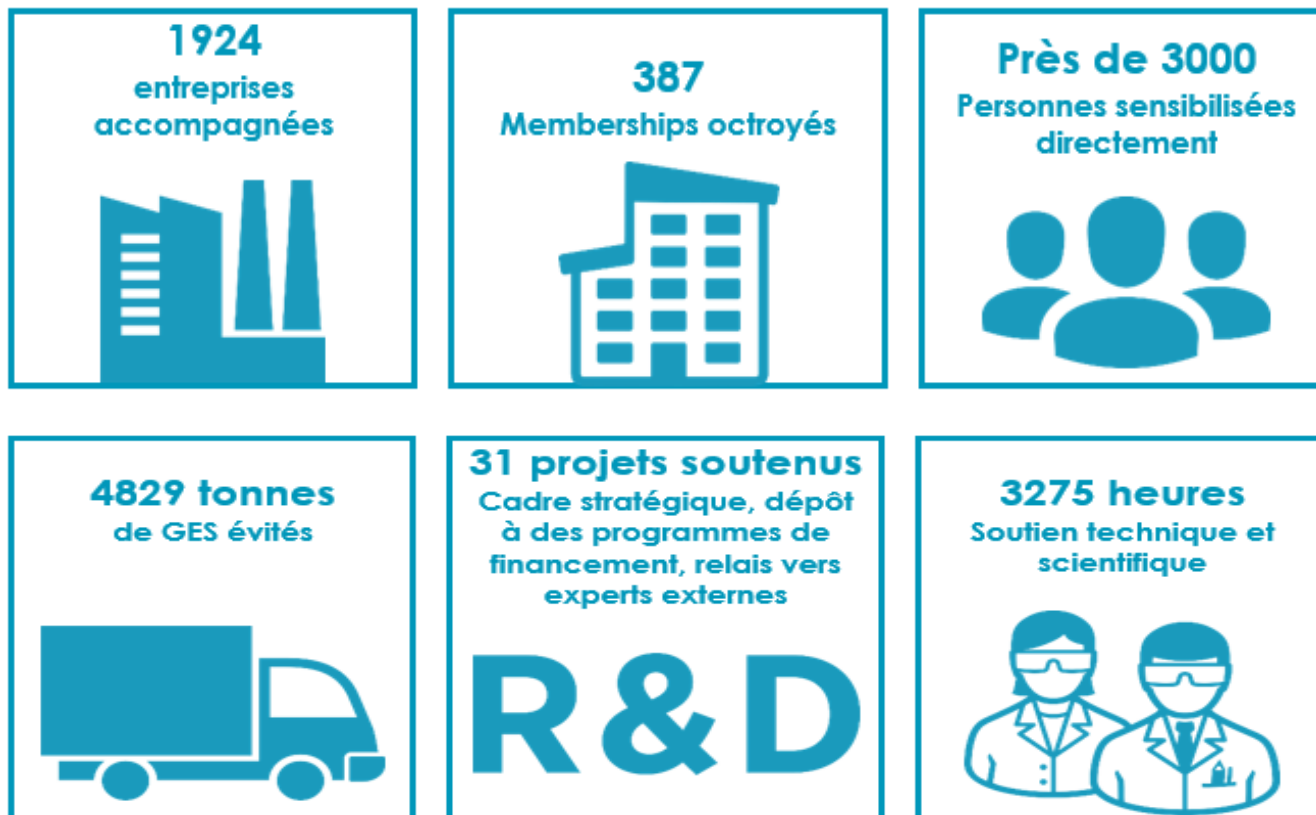
Devant le succès du projet pilote, de l'expertise bâtie et de la crédibilité établie au fil des dernières années, il devenait opportun de poursuivre l'approche non seulement dans l'Est de Montréal, mais à l'échelle de l'Agglomération. En peu de temps, l'équipe de Synergie Montréal, propulsée par PME MTL Est-de-l'Île, a fait ses preuves, a su se démarquer à l'échelle, locale, régionale, nationale et internationale, en plus d'assurer l'adhésion de partenaires au virage vers l'économie circulaire.

### **PASSAGE AU DÉPLOIEMENT MONTRÉLAIS DE SYNERGIE MONTRÉAL – 2019 à ce jour**

Alors que le Québec en entier se tourne vers l'économie circulaire, Montréal se positionne en tant que leader et la démarche proposée par Synergie Montréal y participe activement. L'initiative Synergie Montréal consiste à accompagner les entreprises de Montréal pour la mise en œuvre d'un nouveau modèle économique basé sur l'économie circulaire. L'objectif de cette initiative est de redynamiser l'économie du territoire de manière durable, en créant des liens et des échanges entre les entreprises locales.

Dans ce cadre et par le biais de la symbiose industrielle, Synergie Montréal, PME MTL Est-de-l'Île déploie une nouvelle forme d'accompagnement pour les entreprises axée sur une meilleure gestion des ressources et la mise en œuvre de synergies basées sur des échanges de ressources : sous-produits, énergie, capacité ou d'expertise. Son action terrain pour les entreprises génère des résultats tangibles et permet de créer une véritable intelligence d'affaires qui favorise une réponse aux besoins des entreprises. Ceci constitue un véritable levier pour la modernisation des entreprises de façon durable, compétitive et innovatrice, puisque l'adoption d'un modèle d'affaires basé sur l'économie circulaire permet de susciter de nouvelles occasions d'affaires, d'accéder à de nouveaux marchés nationaux et internationaux, d'accélérer la réalisation de projets innovants, de réduire son empreinte environnementale, de réaliser des économies, de réduire sa dépendance d'approvisionnement, de se démarquer de la concurrence, d'optimiser l'utilisation des ressources et de repenser ses modes de production et de consommation. L'équipe de Synergie Montréal permet aux entreprises montréalaises de se familiariser et de passer à l'action dans toutes les stratégies de mise en œuvre de l'économie circulaire.

### **RÉSULTATS DE SYNERGIE MONTRÉAL 2016-2021**





## B. COMMENTAIRES SUR LA FEUILLE DE ROUTE

Synergie Montréal, propulsé par PME MTL Est-de-l'Île, tient dans un premier temps à reconnaître l'ampleur du travail mené pour arriver au processus de consultation publique déployé par la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation. Les différents travaux menés par la Ville de Montréal en lien avec la circularité, études et consultations, au cours des dernières années, ainsi que l'effort de synthèse présenté dans le document de consultation quant à l'intégration de l'économie circulaire dans les différentes planifications et stratégies municipales, ne sont pas une mince affaire. Ils permettent à la fois de rendre compte de l'importance que revêt la transition vers ce modèle économique pour la Ville de Montréal et de maximiser l'effet de la consultation grâce à la synthèse des informations disponibles. C'est un effort qui est à ce jour inégalé à l'échelle municipale au Québec et que nous tenons à souligner. Une grande partie de la réussite de la transition vers l'économie repose sur l'information et son accessibilité ainsi que sur la mobilisation de toutes les parties prenantes.

Le travail de consultation actuellement en cours n'aurait pas été possible il y a dix ou encore cinq ans : le nombre d'acteurs mobilisés grâce aux efforts de plusieurs entités comme Recyc-Québec, la Ville de Montréal et la Communauté Synergie Québec dont fait partie Synergie Montréal est un tour de force qui permet de se projeter collectivement dans un nouveau modèle économique. L'effort de consultation pour la Feuille de route montréalaise offre aujourd'hui une première occasion d'illustrer l'exemplarité de la Ville de Montréal pour poser de premiers jalons tangibles pour l'atteinte des objectifs visés par la transition.

La présente section vise à mettre en exergue certains éléments qui nous apparaissent particulièrement importants, des recommandations ainsi que des réflexions qui ne sont pas soulevées à travers le document de consultation et que nous croyons important de souligner. Ceci dans une visée constructive de couvrir tous les éléments qui pourraient être stratégiques pour le déploiement de la Feuille de route montréalaise en économie circulaire.

### a. La Ville de Montréal, garante d'une vision

Le document de consultation publique (février 2023) vient donner un cadre au processus qui vise la mise en place d'une feuille de route en économie circulaire à l'échelle de l'agglomération de Montréal. On peut y lire en préface la motivation qui guide les présents travaux :<sup>2</sup>« Dans un contexte d'urgence climatique et de raréfaction des ressources naturelles, il apparaît impératif de remettre en question le modèle actuel reposant sur la linéarité de l'économie. Il apparaît ici important de souligner que la transition vers un modèle économique circulaire est un moyen pour déployer une stratégie plus large de lutte et de résilience face aux changements climatiques et à la raréfaction des ressources naturelles.

Camper cette vision portée par la Ville de Montréal et sans cesse la rappeler est essentiel, car les potentiels que font lever les différentes stratégies liées à la circularité peuvent souvent être grisants et devenir un puissant moteur ayant une portée uniquement mercantile. Nous souhaitons ainsi mettre l'emphase d'entrée de jeu sur l'importance que revêt la vision derrière le changement de modèle et la responsabilité de la Ville d'être garante de cette vision à long terme pour éviter que les efforts déployés ne mènent qu'à une stratégie de développement industrialo-commerciale. Les portées environnementale et sociale sont au fondement des actions menées en faveur de la lutte aux changements climatiques et doivent donc faire l'objet d'autant d'attention que la portée économique puisqu'intrinsèquement liées. Il est ainsi impératif que toutes les prérogatives de la Ville de Montréal soit concernées par l'économie circulaire, que celle-ci soit l'épine dorsale de la vision

<sup>2</sup> « Vers une feuille de route montréalaise en économie circulaire » document de consultation publique, Ville de Montréal, février 2023.

de la Ville : la Feuille de route pourra ainsi permettre d'établir des jalons clairs relatifs à l'ensemble des compétences municipales. Nous saluons, à cet effet le fait que la consultation soit menée par la **Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation**, car le déploiement de l'économie circulaire sera accompagné de changements notables dans la façon de développer notre territoire et de le rendre, ainsi que nos ressources, accessibles à tous.

### **À retenir**

La Ville de Montréal endosse le rôle de fédératrice pour la transition vers l'économie circulaire.

### **Recommandation**

**Nous recommandons que la Ville de Montréal énonce clairement une vision plus large de lutte et de résilience face aux changements climatiques et à la raréfaction des ressources afin que cette vision guide la transition vers l'économie circulaire, tout en s'assurant de la véhiculer dans tous ses travaux afin qu'elle devienne le phare vers lequel toutes les parties prenantes se tournent pour guider leurs actions.**

## **b. Leadership et appui**

La Ville de Montréal affirme d'ores et déjà son leadership à l'échelle nord-américaine quant au déploiement de l'économie circulaire. Les différentes tribunes offertes pour le rayonnement et pour l'inspiration sont des éléments sur lesquels il importe de demeurer actif et de retirer des enseignements et sources d'inspiration. À l'échelle régionale, l'implication concrète de la Ville est manifeste et l'écosystème sait que la Ville est un acteur clé et moteur de la transition. Dans un souci de cohérence et d'appui, il importe que les acteurs terrains, entreprises et partenaires puissent voir que dans la vision de la Ville de Montréal, **l'économie circulaire n'est pas saupoudrée dans les outils ou planifications**, mais qu'elle constitue une épine dorsale de sa vision, ses stratégies, ses plans d'actions et programmes. Au-delà de la vision, ceci doit s'incarner dans les pratiques concrètes et **l'appui aux initiatives performantes déjà existantes doit être affirmé et conséquent financièrement**.

### **Retour d'expérience**

À titre d'exemple concret, Synergie Montréal contribue activement aux initiatives soutenues par la Ville afin qu'il y ait une réelle expertise d'accompagnement des entreprises en économie circulaire qui se rallient aux projets financés. Les porteurs de projets ont souvent la force de rejoindre ou de rallier leurs membres ou écosystème, mais pas d'expertise technique et une vision en silo. Il en résulte un travail de fond effectué en coulisse (sans toujours la reconnaissance ni la rétribution) par un acteur d'expérience, Synergie Montréal, ou une improvisation par un autre joueur qui n'a pas accès à des données, ni l'expérience ou les ressources pour conjuguer les compétences en économie circulaire et en stratégies d'affaires. Cette situation naît de la multiplication des appels à projets et des petits financements. Ceci constitue un élément de confusion dans l'écosystème et mène à une perte d'efficacité pour les organisations qui se cannibalisent pour le financement et qui passent un temps considérable pour la reddition de comptes.

### **Recommandation**

**Nous recommandons à la Ville de Montréal de reconnaître l'expertise et les réalisations des organisations actives dans l'agglomération et ayant fait leurs preuves en matière d'économie circulaire, en leur accordant un financement régulier à la mission, ceci de façon à cesser le cycle de financement par projets et ainsi créer un levier financier stable pour consolider et poursuivre le développement de leur expertise et permettre l'accès à d'autres sources de financement provenant de différents paliers gouvernementaux ou de programmes internationaux accessibles aux municipalités (ex. : OCDE).**

## **c. Mobilisation, volonté des entreprises et besoin d'accompagnement**

Les entreprises montréalaises sont nombreuses et volontaires à adopter des stratégies d'économie circulaire. Les motivations des entreprises à adopter des stratégies d'économie circulaire sont très variées et plusieurs freins les empêchent de passer à l'action. Au cours des dernières années, la mise sur pied de différents outils financiers a été un élément déterminant pour favoriser ce passage à l'action de bon nombre d'entreprises. On peut ainsi penser au Fonds Écoleader, au Fonds en économie circulaire mis de l'avant par Fondation en collaboration avec la Ville de Montréal et Recyc-Québec, et au Fonds Moins c'est + , propulsé par La Ruche et Recyc-Québec à titre de programmes financiers axés sur la transition des entreprises. Ces fonds accélèrent la prise de décision et le passage à l'action des entreprises, or celui-ci ne peut se faire sans orientation et accompagnement.



Un lien d'affaires établi et une connaissance de l'entreprise permettent de comprendre ses motivations, de bien analyser ses besoins, d'identifier des occasions d'agir et de proposer un passage à l'action crédible pour les dirigeants. Que cela soit pour économiser des coûts, réaliser de nouveaux revenus, innover, améliorer sa productivité, explorer de nouveaux marchés, se distinguer comme employeur, établir des liens avec sa communauté ou pour développer sa responsabilité sociale, les raisons peuvent être multiples pour l'entreprise, mais le lien de confiance envers des instances établies et crédibles est un facteur déterminant dans le passage à l'action.

### **Retour d'expérience**

Plus de 2 000 entreprises ont reçu de l'aide directe de la part de Synergie Montréal et du Réseau PME MTL pour le passage à l'action dans l'adoption de pratiques d'affaires durables ou circulaires. La connaissance et la cohérence avec les autres mesures, programmes et soutiens disponibles sont des forces sur lesquelles peuvent miser les entreprises en se référant à nos instances qui sont également mandataires du Fonds Écoleader pour la région de Montréal. L'accompagnement individuel des entreprises permet de leur apporter des conseils dans l'adaptation de leur modèle d'affaires. Ceci requiert toutefois passablement de connaissances techniques et de ressources. Nous avons à cet effet mis de l'avant et démontré la pertinence de déployer des actions groupées par des ateliers de maillage (mode d'animation structurée favorisant les synergies entre entreprises) ou l'accompagnement de cohortes. Cette approche permet de favoriser le virage de plusieurs entreprises à la fois et de créer des collisions improbables.

### **À retenir**

Le travail en silo et le fait d'isoler l'accompagnement en économie circulaire de l'accompagnement en gestion d'entreprise, sont des écueils à éviter. Nous avons testé des approches conjointes où les experts des Services aux entreprises de PME MTL Est-de-l'Île œuvrent en tandem avec un expert de son équipe Synergie Montréal, au bénéfice d'un client. Ce travail en binôme d'expertise permet de soutenir l'entreprise dans l'adoption de pratiques pérennes et à grandes valeurs ajoutées et ainsi éviter les synergies ponctuelles sans possibilité de réplication. Il nous apparaît donc important que ce travail conjoint au sein du réseau PME MTL puisse s'étendre.

### **Recommandation**

**Nous recommandons à la Ville de Montréal de continuer à multiplier les efforts de sensibilisation auprès des entreprises et regroupements d'entreprises pour la transition vers l'économie circulaire et de miser sur les réseaux d'experts et d'accompagnateurs présents pour fournir le soutien technique et stratégique au passage à l'action.**

#### **d. Rôle des regroupements sectoriels ou associatifs**

L'appropriation croissante du concept de l'économie circulaire par l'écosystème économique montréalais est bien tangible. Plusieurs acteurs souhaitent ajouter cet accompagnement dans leur offre de service, mais nous devons reconnaître que cette appropriation se fait trop souvent sans l'expertise technique requise, sans l'accès ou la capacité à générer des données probantes ni à mesurer adéquatement les impacts des synergies, et sans connaissances en gestion stratégique d'entreprise. Le constat du manque d'expertise se fait parfois par les organisations qui se lancent dans ce nouveau service, mais nous sommes aussi témoins d'organisations qui se lancent sans compréhension de leurs limites.

## Retour d'expérience

L'équipe de Synergie Montréal est venue en appui à de nombreuses initiatives au cours des dernières années, notamment auprès du CIBIM, CESIM, du TIESS, de la SDC de l'Avenue du Mont-Royal et de Vestechpro. Ce travail de collaboration s'est avéré fructueux, car les rôles des différentes parties prenantes étaient clairs et complémentaires. À titre d'exemple, l'organisation porteuse du projet et volontaire à emboîter le virage se charge de mobiliser, faire la promotion et la sensibilisation de ses membres ou de son réseau alors que les experts comme Synergie Montréal et PME MTL offrent l'accompagnement technique aux entreprises.

## À retenir

Le travail de collaboration doit s'inscrire dans une logique servicielle au bénéfice de la transition des entreprises vers l'économie circulaire. Une prudence s'impose à nos yeux pour ne pas multiplier les projets, diluer les expertises et saupoudrer les appuis financiers à des initiatives isolées et qui ne reposent pas sur une réelle expertise capable de générer et mesurer ses impacts.

## Recommandation

**Nous recommandons à la Ville de Montréal de continuer à multiplier les efforts de sensibilisation auprès des entreprises et regroupements d'entreprises pour la transition vers l'économie circulaire et de miser sur les réseaux d'experts et d'accompagnateurs présents pour fournir le soutien technique et stratégique au passage à l'action.**

## e. Propriété de nos matières

Le processus en entonnoir décrit à la page 19 du document de consultation, permet de prendre connaissance du cadre dans lequel s'articule la Feuille de route en économie circulaire. Ce cadre tient compte des prérogatives de la Ville ainsi que des outils et leviers dont elle dispose, des différentes parties prenantes de l'écosystème d'affaires ainsi que des secteurs d'activités jugés prioritaires. Le processus décrit ainsi que ce cadre est également tributaire des ressources dont dispose la Ville et que les choix stratégiques visent à maximiser les retombées, soit l'impact environnemental, économique et sociétal. Par ailleurs, pour être judicieuse dans sa priorisation, la Ville s'est appuyée sur l'analyse de flux de matières, réalisée par Circle Economy<sup>3</sup>, ainsi que sur la consultation de nombreux acteurs de l'écosystème économique montréalais.

On comprend ainsi une volonté d'agir (selon la hiérarchie des 3RV) sur certains secteurs d'activité qui génèrent plus d'impacts négatifs que d'autres, en grande partie du fait d'une fin de vie prématurée ou d'une moins grande efficacité de la gestion en fin de vie. La volonté d'agir là où l'impact sera le plus bénéfique en termes de limitations des émissions de GES et des retombées économiques est manifeste et louable. Il semble cependant manquer un élément essentiel pour que la concrétisation de cette volonté ait toutes les retombées souhaitées, voire une portée de développement territorial supplémentaire, soit un **principe quant à la propriété ou gouvernance des matières**.

La raréfaction des ressources naturelles emmène aujourd'hui un éclairage nouveau sur une nécessaire transition. L'engouement actuel pour l'économie circulaire n'est donc qu'un début qui peut sembler timide, mais qui s'accélérera au gré des crises climatiques et géopolitiques qui s'ensuivront. Les exemples que sont l'explosion des cours du blé découlant de la guerre en Ukraine et les ruptures d'approvisionnement vécues (et encore ressenties) pendant la vague d'épidémie de COVID-19 sont parlants à cet égard : de nouvelles sources d'approvisionnement doivent être trouvées, et ce localement, pour diminuer la dépendance envers les marchés mondiaux. Une réflexion doit ainsi être menée quant aux ressources issues de l'économie circulaire qui doivent être considérées non plus comme des surplus ou rejets pour lesquels il faut trouver des solutions, mais plutôt comme des sources d'approvisionnement pour des matières de substitution.

Il y a une logique marchande derrière les matières. Celle-ci existe pour les matières vierges et les sous-produits ou matières secondaires n'y échapperont pas dans le contexte décrit ci-haut. Il est ainsi important de la voir venir. Certaines entreprises de Montréal en sont déjà fort conscientes, et il faut mener une réflexion concertée quant à l'importance des choix des modes de gestion de nos sous-produits (par qui, où et qui est propriétaire de la matière) pour ne pas perdre la propriété de ces matières au profit d'une simple logique économique de balance commerciale. Cette réflexion peut et doit être menée de concert avec les autres paliers gouvernementaux, et l'orientation d'exemplarité et de rayonnement de la métropole doit servir de tremplin pour propulser cette action.

<sup>3</sup> MONTRÉAL CIRCULAIRE - Évaluation de référence, Circle Economy, novembre 2022.

### À retenir

Il est important de considérer les matières/sous-produits issus de l'économie circulaire comme des ressources qui pourront remplir le rôle de matières de substitution à des matières vierges. Ce changement de conception doit mener à une réflexion sur les meilleurs modes de gestion de nos matières résiduelles pour en garantir une réintégration dans l'économie locale et non leur fuite hors frontières. L'**économie sociale** peut jouer un rôle d'importance pour l'application d'un principe de gouvernance quant à la propriété des matières. La Ville de Montréal peut agir à travers son PDGMR et les contrats qu'elle octroie pour la gestion des matières résiduelles.

### Recommandation

**Nous recommandons d'ouvrir la réflexion à l'échelle municipale et nationale (MELCCFP) sur les enjeux entourant la propriété des matières résiduelles.**

## f. Les secteurs prioritaires

Bien que consciente que pour prioriser ses actions et l'affectation de ses ressources la Ville de Montréal cible des chaînes de valeur et secteurs précis, nous souhaitons mettre en lumière qu'il est important de tenir compte de certains gisements, pour leur portée stratégique ou les gains rapides et conséquents qu'ils représentent, qui ne sont pas dans le document de consultation, et qui pourraient se présenter comme des opportunités intéressantes au cours des prochaines années. Par exemple, les déchets électroniques, les meubles ou la biomasse forestière.

Par ailleurs, la diminution des plastiques dans les usages quotidiens et leur remplacement par des matières durables aux performances d'usage égales ou supérieures est à encourager. Il faut ainsi réserver le recours au plastique pour les utilisations où cette matière aura le meilleur apport et miser sur la recyclabilité. Il faut ainsi tendre au bouclage de flux le plus possible et voir dans son intégralité l'impact d'un choix de matière par rapport à un autre pour sa priorisation. Autrement dit, il se pourrait qu'un plastique recyclage produit au Québec représente une solution d'emballage plus intéressante qu'un autre matériau provenant d'endroits où les conditions de fabrication ne sont pas aussi favorables. L'approche par analyse de cycle de vie devient ici intéressante pour aider les entreprises à faire des choix éclairés.

### À retenir

L'analyse de cycle de vie est un véritable outil d'aide à la décision. Or, aujourd'hui, cette démarche est trop coûteuse, voire inaccessible pour la plupart des PME de se prévaloir de cette méthode d'analyse pour effectuer des choix éclairés quant à des matériaux, produits ou matières à privilégier. Malgré l'abondance d'information à laquelle plusieurs centres universitaires ont accès, l'information et l'analyse demeurent inaccessibles financièrement.

### Recommandations

**Nous recommandons que la Ville de Montréal commande et rende accessibles et publiques, des analyses de cycle de vie qui pourraient contribuer à guider des choix collectifs autant pour des matières, secteurs ou chaînes de valeur prioritaires, en concertation avec les acteurs économiques locaux et entreprises (économie sociale et privée).**

**Nous recommandons que la Ville de Montréal conclut des partenariats avec des centres de recherche (publics et privés) afin de publier des études déjà menées dont la portée ciblerait les priorités établies.**

## g. L'énergie sous toutes ses formes

L'énergie n'est pas particulièrement présente dans le document de consultation, alors qu'elle constitue une ressource particulièrement importante en regard aux aléas climatiques et à la course aux ressources naturelles. Elle est souvent abordée sous l'angle de l'efficacité énergétique des bâtiments ou des procédés industriels, or elle est présente et utilisée sous plusieurs formes. Elle doit faire l'objet d'un intérêt dans la Feuille de route afin de se doter de lignes directrices pour l'utilisation de la meilleure énergie pour le meilleur usage. Le bouclage des flux énergétiques et le développement de biocarburants est très présent dans les pays ayant mis de l'avant des symbioses industrielles (ex. : de Kalundborg au Danemark ou de Sapporo au Japon) et peut constituer un facteur d'attraction pour plusieurs entreprises.

### **À retenir**

Le gouvernement du Québec (Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie) a lancé un appel d'intérêt qui s'est terminé le 30 septembre 2022, pour la création d'écosystèmes énergétiques régionaux. Par la création de ces écosystèmes, il souhaite encourager la production et la consommation d'hydrogène vert et de bioénergies en rassemblant producteur, distributeur et consommateur d'énergie.

### **Recommandation**

**Nous recommandons d'intégrer l'énergie aux orientations et priorités stratégiques de la Feuille de route (notamment pour les enjeux de disponibilité vs accessibilité de l'énergie) et de considérer la présence de joueurs majeurs de production énergétique et de chercheurs de haut calibre comme piste de réflexion stratégique.**

## **h. Des stratégies d'économie circulaire porteuses**

Toutes les priorités et moyens identifiés dans le document de consultation et le processus en lui-même ne pourront certes pas faire l'objet de la même intensité dans leur déploiement, les ressources étant limitées. Il apparaît ainsi intéressant de souligner que l'**orientation 3, Stimuler le déploiement de stratégies circulaires porteuses**, identifie cinq stratégies qui nécessiteraient un soutien supplémentaire pour leur mise en place ou un passage à l'échelle.

Bien que ces stratégies soient nommées dans le document, il semble important de mettre l'emphase sur les bénéfices à multiplier le déploiement de celles-ci parce qu'elles permettent de se rapprocher de la réponse aux besoins humains et sociétaux. Leurs retombées, particulièrement pour l'entretien et la réparation, l'économie de fonctionnalité et collaborative ainsi que la symbiose industrielle, misent sur des liens plus étroits entre différentes parties prenantes pour fonctionner. Elles participent ainsi aux dynamiques sociales et donc à une certaine forme de résilience du territoire.

## **Retour d'expérience**

Pour maximiser les occasions de maillage dans un cadre d'écologie industrielle, l'expérience nous a permis de conclure qu'il n'était pas stratégique de fonctionner en silos sectoriels ou selon une approche territoriale fragmentée (secteurs géographiques limités). Alors que notre initiative pilote visait d'abord les entreprises des secteurs des industriels du plastique, du métal et de la chimie de l'Est de Montréal, nous avons pu démontrer que les synergies créées sont le plus souvent intersectorielles et débordent des limites géographiques des arrondissements ou villes liées. Une approche strictement sectorielle ou géographique diminue les occasions de maillage et de ce fait, il ne serait pas stratégique de limiter l'intégration de l'économie circulaire à l'intérieur des entreprises d'un même secteur ou aux membres d'une seule organisation ou regroupement. Les occasions de maillage en écologie industrielle sont optimums si nous fonctionnons sur un territoire élargi. Aussi, le fait de travailler au sein de la communauté Synergie Québec et d'être en lien avec les autres symbioses du Québec permet de réaliser des synergies à l'extérieur de Montréal. De ce fait, il ne serait pas stratégique d'adopter une approche à l'échelle d'un arrondissement, d'une artère commerciale ou de le faire sans l'appui de la communauté Synergie Québec.

Au fil de l'accompagnement de PME montréalaises par l'initiative Synergie Montréal, plusieurs données sur les matières ou sur les synergies créées et le modèles d'affaires des entreprises participantes ont pu être colligées et ces informations nous apparaissent sous-exploitées dans une perspective d'accélération de l'économie circulaire. Il nous apparaîtrait pertinent que les acteurs de la recherche et les acteurs terrains puissent travailler de manière plus rapprochée en se dotant de protocoles d'usage des données pour valider des pistes de synergies, et ce, notamment par le recours à l'intelligence artificielle et à l'intégration d'étudiants à des projets.

### **À retenir**

Certaines stratégies demandent des compétences, moyens techniques ou savoirs qui sont à développer à Montréal. La Ville ne pourra certes pas agir seule, mais pourrait multiplier les partenariats ou actions conjointes et miser sur les bénéfices sociétaux (externalités positives) que produisent certains services déployés dans le cadre de stratégies d'économie circulaire pour justifier des investissements (directs ou indirects). Les approches terrains et de recherche doivent pouvoir travailler conjointement grâce à des ententes et cadres pour la saine gouvernance des données.

### **Recommandations**

**Nous recommandons à la Ville de Montréal de miser sur la mise en place des réseaux d'acteurs compétents et sur le financement de leurs opérations pour développer des savoir-faire transférables et agir à titre d'agent fédérateur et de gardien de la vision.**

**Nous recommandons à la Ville de Montréal de prioriser des approches multisectorielles et celles ayant un territoire d'action à l'échelle de l'agglomération, ouvert sur le reste du Québec.**

**Nous recommandons à la Ville de Montréal de mobiliser les leviers d'exemplarité et d'approvisionnement pour encourager le recours à des biens durables ainsi qu'à des services de réparation. L'octroi de contrats de service en lien avec l'entretien et la réparation ou l'embauche de main-d'œuvre pour ces activités peut contribuer à la valorisation de métiers techniques et à mettre une pression positive pour de la formation professionnelle.**

**Nous recommandons à la Ville de Montréal de créer des programmes de subventions pour favoriser l'accès à des services de location ou de partage (notamment auprès d'entreprises d'économie sociale) pour favoriser le changement des comportements de consommation.**

**Nous recommandons à la Ville de Montréal de jouer un rôle de facilitateur et de rapprochement entre les instances d'accompagnement des entreprises et le monde de la recherche, au bénéfice de transferts de connaissances utiles pour accélérer la transition du plus grand nombre d'entreprises.**

## **i. La place de l'économie sociale dans le déploiement de l'économie circulaire**

Les entreprises d'économie sociale ont un rôle primordial dans le déploiement de l'économie circulaire à Montréal, mais plus largement à l'échelle mondiale. La cohérence entre les visées de l'économie sociale et de l'économie circulaire n'est plus à démontrer : des modèles axés sur la recherche de solutions, la juste répartition des richesses, le bien-être social, etc. L'économie sociale est nommée dans le document de consultation, or son importance relative ne transparaît pas dans les orientations ni dans les priorités stratégiques. Les entreprises d'économie sociale ont pourtant un rôle prépondérant dans l'économie circulaire montréalaise que l'on pense à la gestion des textiles, à la gestion de la biomasse forestière urbaine, à la redistribution de denrées alimentaires, à la revente de matériaux de construction issus de la déconstruction, au

reconditionnement et à la revente de matériel informatique, etc. Les exemples qui témoignent de leur rôle de défricheuses et d'incontournables dans la logistique circulaire (récupération, transport, conditionnement, don, vente, ...) sont nombreux. À l'échelle, là où l'économie circulaire se développe le plus, le rôle de l'économie sociale est de plus en plus reconnu. L'exemple de la France où Paris a un élu spécifiquement dédié à l'économie solidaire et circulaire est éloquent pour montrer l'imbrication naturelle entre les deux.

### **À retenir**

L'économie sociale apporte des modes de gestion inclusifs et participatifs et porte des intérêts qui recourent naturellement la portée de l'économie circulaire. Il est ainsi primordial de considérer de manière attentionnée ce pan de l'économie sur lequel nombre d'activités circulaires reposaient déjà avant que l'engouement pour ce modèle soit celui que l'on connaît aujourd'hui.

### **Recommandations**

**Nous recommandons à la Ville de Montréal d'offrir du soutien financier spécifique et de le bonifier pour les entreprises d'économie sociale.**

**Nous recommandons à la Ville de Montréal d'utiliser les leviers d'approvisionnement et d'exemplarité pour favoriser le recours aux entreprises d'économie sociale dans les activités et pratiques d'achat de la Ville et d'intégrer des critères permettant de reconnaître les bénéfices extra-financiers qu'apportent les entreprises d'économie sociale.**

**Nous recommandons à la Ville de Montréal d'offrir des mesures de soutien extra-financier spécifiques aux entreprises d'économie sociale (par exemple : accès à des loyers à prix modiques, visibilité, critères dans politiques d'approvisionnement/octroi de contrats, etc.)**

## **j. Règlements et encadrements**

À l'heure actuelle, et depuis plusieurs années, un des principaux obstacles rencontrés quant à la mise en œuvre de stratégies d'économie circulaire par des entreprises est l'application des cadres réglementaires. Plusieurs écueils de différents ordres sont rencontrés sur le terrain. La compréhension du concept d'économie circulaire et des stratégies opérationnelles qui la supportent, ne sont pas des notions bien assises dans les différentes instances municipales (directions de la Ville ou arrondissements). Certains services ou arrondissements ont une bonne compréhension alors que d'autres n'en sont pas encore à la phase de sensibilisation des équipes. Il en découle des blocages administratifs pour le développement de certains projets ou l'établissement d'entreprises qui pourraient jouer des rôles pertinents dans l'écosystème montréalais en comblant des vides dans certaines chaînes de valeur ou secteurs.

### **Retour d'expérience**

Notre expérience nous a permis de constater que la réglementation en place freine de façon importante l'accélération de l'économie circulaire. Bien qu'au sein de l'agglomération de Montréal, les visions économiques de la Ville de Montréal, des arrondissements et villes liées s'accordent sur l'importance d'un développement durable et plusieurs tendent vers l'adhésion à une économie circulaire, force est de constater que les stratégies de l'économie circulaire sont mal connues et que les entreprises qui entreprennent un projet se voient confrontées à des réglementations qui ne reconnaissent pas à juste titre la revalorisation des matières ou l'associent à tort à de la nuisance.

### **À retenir**

Les principaux blocages qu'une entreprise peut rencontrer sont relatifs à la conformité du règlement de zonage et à la perception des nuisances que ses activités peuvent causer. Certaines activités, bien que ne générant pas de nuisances au-delà des seuils permis, sont mal connues et génèrent des perceptions négatives de la part des personnes en charge de l'analyse des dossiers. Il est aussi important de comprendre que les stratégies d'adoption de technologies propres ou d'établissement d'entreprises complémentaires chez d'autres entreprises sont compromises par ces blocages administratifs.

### **Recommandations**

**Nous recommandons à la Ville de Montréal de s'engager à former à l'économie circulaire et d'offrir de la formation continue aux intervenants de première ligne (commissaires, urbanistes, etc.) et aux élus de la Ville de Montréal et des arrondissements afin de comprendre, reconnaître et analyser les projets d'économie circulaire.**

**Nous recommandons à la Ville de Montréal d'informer et former toutes les instances de la Ville à propos de la Feuille de route en économie circulaire.**

**Nous recommandons à la Ville de Montréal de mettre en place des grilles d'analyse de projets et d'entreprises pour prioriser l'octroi des permis et la vente de terrain à des projets d'économie circulaire.**

### **k. Règlements de zonage**

Pour une entreprise désireuse d'implanter des stratégies d'économie circulaires telles que le recyclage, le compostage, l'écologie industrielle, la réparation, la collecte et le don, il est souvent difficile d'obtenir un permis pour les mettre en œuvre. Cette difficulté découle du fait que ces activités sont souvent intégrées dans la catégorie (typologie) des activités liées au recyclage et donc peu permises sur le territoire montréalais ou du fait qu'elles nécessitent des activités connexes (entreposage extérieur, broyage, transbordement, etc.) qui elles ne sont pas permises. Autrement dit, la plupart des activités liées à l'économie circulaire rencontrent des obstacles liés à l'interprétation du règlement de zonage et à la manière de l'appliquer.

Par ailleurs, les règlements de zonage des différents arrondissements et villes liées comportent chacun leur typologie et nomenclature propres. Il en résulte un véritable casse-tête administratif pour une entreprise désireuse de s'établir ou de déménager à Montréal et de conduire une activité en lien avec l'économie circulaire.

### **Retour d'expérience**

Développeurs économiques depuis une trentaine d'années et acteurs de premier plan en économie circulaire depuis maintenant sept ans, nous sommes en mesure de constater que l'expertise en économie circulaire autant pour l'accompagnement de PME que la transformation vers un modèle d'affaires circulaire, l'adoption de stratégies d'économie circulaire, le développement de programmes, l'aménagement de territoire, la finance durable ou la mesure d'impacts n'est pas généralement maîtrisé par l'ensemble des acteurs socioéconomiques. Le développement des compétences et la formation à pourvoir aux urbanistes, gestionnaires de programmes, conseillers en gestion et financement, etc., doivent inclure des volets d'économie circulaire pour démocratiser les connaissances et accélérer la transition.

### **À retenir**

La vision de développement de la Ville de Montréal doit se refléter dans la nomenclature et le découpage des règlements de zonage. L'Office québécois de la langue française publiait, le 14 avril dernier, un lexique propre à l'économie circulaire intitulé [Entrer dans la ronde : vocabulaire de l'économie circulaire](#), afin d'harmoniser les définitions des différents concepts.

### **Recommandations**

**Nous recommandons à la Ville de Montréal de piloter un chantier de révision et d'adaptation des règlements de zonage en collaboration avec les arrondissements et villes liées en s'appuyant sur un vocabulaire et une compréhension commune de l'économie circulaire.**

### **l. Place citoyens et des institutions**

À travers le document de consultation, on ne fait pas référence aux consommateurs, aux citoyens ainsi qu'à toutes les institutions présentes à Montréal. Ces parties prenantes doivent être intégrées à la réflexion qui est en cours à propos de la Feuille de route en économie circulaire, car elles représentent des consommateurs et des acteurs à part entière de la transition qui se doit d'être juste et inclusive. Que ce soit dans un rôle de consommateurs, bénéficiaires ou donateurs d'ordres, il incombe de rejoindre les citoyens et institutions afin de leur communiquer la vision de développement de la Ville,

de les sensibiliser à l'économie circulaire, de montrer quels gestes peuvent y contribuer, mais aussi de comprendre quels peuvent être les blocages pour leur passage à l'action. Sans l'apport de la société civile et des institutions (enseignement, santé, carcéral, Port de Montréal, etc.), les stratégies que sont l'économie de la fonctionnalité et de la coopération ou l'économie collaborative, aussi porteuses soient-elles en théorie, ne peuvent pas être déployées.

Un *aparté* sur la culture mérite d'être fait : moteur d'information, de sensibilisation et de courants de pensée, la Ville peut également se tourner vers la scène culturelle montréalaise pour voir comment travailler la transition sous l'angle de la médiation sociale. Des programmes de la Ville pourraient être réfléchis en collaboration avec des partenaires culturels pour investir les lieux d'affluence montréalais, les endroits névralgiques, les institutions scolaires et de santé pour atteindre les citoyens.

### **À retenir**

Il importe, encore une fois, de comprendre le lien intrinsèque entre le modèle économique circulaire et la nécessité de le mettre en œuvre. Il s'agit d'une nécessité sociétale d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques et à la raréfaction des ressources. Ce changement concerne donc l'ensemble de la société civile, corporative et institutionnelle. Le projet ÉFC Québec dont Synergie Montréal est l'un des partenaires, travaille depuis deux ans au déploiement de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, une initiative unique au Québec qui permet de montrer combien les modèles d'affaires des entreprises sont plus résilients lorsqu'ils intègrent toutes les considérations relatives aux besoins sociétaux.

### **Recommandations**

**Le recours aux différentes instances de concertation présentes à Montréal doit être utilisé pour sensibiliser et consulter l'ensemble des pans de la société quant à l'économie circulaire. Il s'agit d'un travail de fond qui doit se faire en continu sur un temps long.**

**Adresser les besoins des différents segments de la société montréalaise quant à l'économie circulaire via les différentes prérogatives de la Ville doit également se faire en continu sur un temps long.**

## **C. Questions de consultation**

Cette section reprend quelques-unes des questions de consultation qui n'ont pas été abordées plus haut ou l'ont été de manière succincte.

### **a. Offre de financement disponible**

Les outils financiers sont en cours d'adaptation auprès des différentes institutions financières afin d'intégrer des critères de durabilité. Ceci est une bonne nouvelle en soit, cependant les entreprises d'économie sociale demeurent les moins nanties en ce qui concerne les offres de financement disponibles. Au point G de la section précédente, le financement à la mission a été nommé comme une recommandation. Il est important d'insister ici que ce point peut avoir un effet structurant sur des initiatives qui se sont montrées porteuses au cours des dernières années, mais qui ont malheureusement manqué de soutien financier. Des véhicules de financement spécifiques à l'économie sociale ainsi que le retour de financements à la mission sont des éléments manquants actuellement pour soutenir des missions d'impact.

### **b. Initiatives d'autres villes**

La Ville de Paris octroie systématiquement un budget de sensibilisation aux initiatives d'économie sociale et circulaires. Cette initiative permet aux organisations de souffler un peu, mais surtout de rejoindre différents pans de la société via les différentes missions de ces organisations.

### **c. Outils à mieux promouvoir et diffuser**

Les outils suivants sont tous existants et pourraient bénéficier d'un soutien de diffusion :

- [Plateforme Montréal Circulaire/Québec Circulaire](#)
- [GUTA](#)
- [Synergie Montréal](#)
- [ÉFC Québec](#)



- [Fonds Écoleader](#)
- [PME MTL](#)
- [Entrer dans la ronde : vocabulaire de l'économie circulaire](#)
- [Programmes de Recyc-Québec](#)
- [Éco Entreprises Québec](#)
- [Recueils des synergies](#)

Un outil présentement en cours d'élaboration et qui se devra d'être diffusé : la normes ISO sur l'économie circulaire.

#### d. Leviers municipaux

L'ensemble des leviers municipaux doit être mobilisé, cependant l'exemplarité, la réglementation, la fiscalité et l'approvisionnement peuvent avoir des retombées concrètes mesurables. Pour ne pas redire ce qui a déjà été écrit, voici quelques points qui résument des éléments inédits importants.

- Approvisionnement

La Ville doit sortir des logiques de plus bas soumissionnaires et d'économie d'échelle (logique de volume) pour préconiser la qualité, le service, le circuit court de production et de distribution ainsi que les retombées sociales. À l'heure actuelle, le tout est largement discuté, mais peu appliqué ou du moins ressenti de la part des entreprises. Les différents services et divisions de la Ville doivent être concernés, tout comme les arrondissements et l'ensemble de leurs services.

- Réglementation

La gestion des matières résiduelles doit être considérée comme une gestion de ressources et à cet effet faire l'objet de l'attention qu'on lui accorderait. L'instrument qu'est le zonage se doit d'être revisité, sans quoi les mesures mises en place par les entreprises seront des efforts en vain. **L'interdiction de l'enfouissement** de certaines matières ou objets est un levier important pour la remise en circulation de ressources encore utilisables : les denrées bioalimentaires, les textiles, la biomasse, le matériel informatique, les meubles et les matériaux de construction pourraient faire l'objet de cette interdiction.

La mise en service du centre de biométhanisation et de compostage dans l'Est de l'Île étant retardée, il serait intéressant que la Ville entreprenne des démarches auprès du MELCCFP, pour obtenir une autorisation, sur un terrain de la Ville, qui permettrait l'ouverture d'un site de compostage.

- Fiscalité

L'écofiscalité contribuerait certainement à redresser la balance en faveur d'entreprises qui optent pour produire mieux. Il serait à leur avantage de pouvoir être compétitives sans avoir à gruger leurs marges à outrance, et ce grâce à des mesures fiscales favorables.

- Exemplarité

La Ville peut, à travers tous ses autres leviers, déployer celui de l'exemplarité. L'accélération de l'électrification de ses flottes de véhicules, l'autopartage des véhicules de services lors des périodes de dormance, le recours à l'ÉFC et à l'économie sociale plutôt qu'aux achats conventionnels, l'adaptation des devis techniques pour l'intégration de matières ou matériaux recyclés ou issus de la déconstruction sont autant de mesures qui donneront le ton pour influencer d'autres paliers gouvernementaux ou d'autres municipalités à emboîter le pas. **Le transfert de ces bonnes pratiques, des devis techniques ou exemples de contrats ou de politiques d'achats est une contribution que pourrait avoir Montréal à titre de métropole envers les autres municipalités ou institutions en tous genres du Québec.**

## D. Notre contribution

Synergie Montréal est un acteur impliqué et fédérateur pour le déploiement de l'économie circulaire au sein des entreprises, organisations et organismes de soutien aux entreprises de Montréal. Sa contribution est concrète et se situe à plusieurs niveaux :

- Accompagnement des entreprises dans la mise en place de stratégies d'économie circulaire
- Sensibilisation et information des entreprises, partenaires et relayeurs

- Génération d'intelligence d'affaires et de données sur les flux de matières entre entreprises
- Création d'un écosystème d'entreprises et de partenaires engagés dans la transition vers l'économie circulaire
- Déploiement de projets pilotes et de nouvelles manières d'accompagner les entreprises
- Collaboration à des travaux de recherche universitaire projets étudiants
- Participation à des instances de concertation
- Présentations et diffusion d'études de cas/fiches synergiques pour inspirer le passage à l'action

Son importance dans l'écosystème a pris de l'ampleur depuis sa création en 2014. Aujourd'hui, sa contribution est prête à être étendue en passant à l'échelle de la manière suivante.

### Projet – CIPME Complexe d'innovation et de coopération en économie circulaire

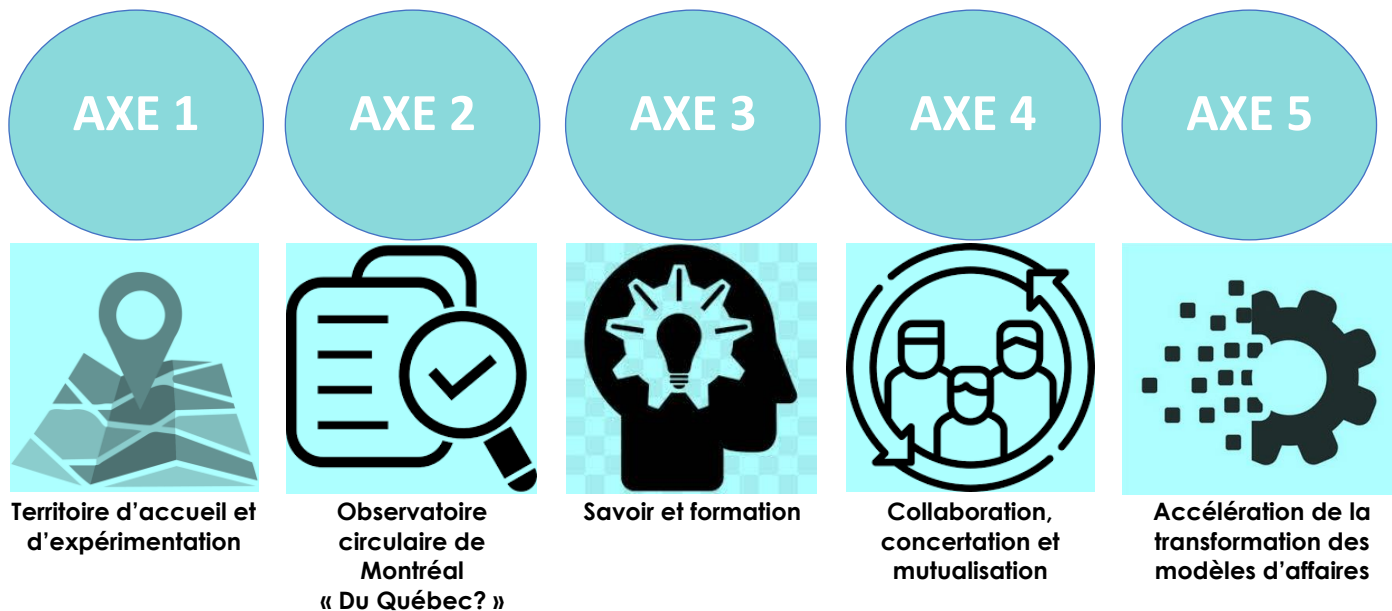
À cet effet, PME MTL Est-de-l'Île travaille depuis près d'une année à la mise en place d'un Complexe d'innovation et de coopération en économie circulaire dans l'Est de Montréal (CIPME). Ce projet se veut structurant autant pour le développement de l'agglomération de Montréal, de l'Est que de l'intégration de l'économie circulaire. Le projet du CIPME s'articule autour de la vision suivante :

*Instigateur du virage vers une économie circulaire de la métropole, reconnaître l'Est de Montréal comme pilier et leader de la transformation des modèles d'affaires des entreprises montréalaises permettant une transition écologique et énergétique de son économie en établissant un pôle misant sur la collaboration et la coopération des acteurs pour accélérer et favoriser la circularité dans des secteurs stratégiques*

Par sa réalisation le CIPME vise deux principaux objectifs :

1. Reconnaître l'Est de Montréal comme un territoire d'accueil et d'expérimentation de l'économie circulaire
2. Accélérer la transition vers une économie verte et circulaire

Articulé autour de cinq axes qui rejoignent des recommandations au présent mémoire, ce projet permettrait de propulser et accélérer le passage des PME à l'économie circulaire et de fédérer les acteurs autour d'une démarche commune :



## Conclusion

Beaucoup d'éléments ont été soulevés à travers ce mémoire, mais il en reste tout autant qui pourraient l'être. Nous avons fait le choix de nommer ceux qui relèvent le plus de notre champ d'expertise et souhaitons mentionner que la concertation avec nos partenaires en amont de la rédaction nous permet de penser deux choses. Premièrement, que ce processus de consultation est accueilli avec beaucoup d'enthousiasme par des acteurs mobilisés. Deuxièmement, que l'alignement des idées et des propos sera très certainement notable. Par ailleurs, les partenariats et collaborations revêtent une importance de premier plan pour la concrétisation de la transition socio écologique, il nous apparaît ainsi important de mentionner les que nous avons pris soin d'échanger avec le Conseil d'Économie sociale de l'Île de Montréal, Territoires innovants en économie sociale et solidaire, l'Association industrielle de l'Est de Montréal (AIEM) ainsi que le Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire dans le cadre du dépôt de ce mémoire. Nos collaborations avec les partenaires que sont le Conseil Régional de l'Environnement de Montréal, l'Institut de la recherche scientifique (INRS), Vestechpro, le Centre de transfert technologique en écologie industrielle nous ont également permis d'échanger à de multiples reprises et de constater un alignement dans les pratiques et projets portés pour la transition vers l'économie circulaire.

Nous tenons à rappeler l'importance de la vision derrière la transition vers le modèle économique circulaire. Dans cette vision articulée autour de la résilience sociétale, les choix qui doivent primer sont ceux qui permettront de répondre au mieux aux besoins humains fondamentaux sans dépasser les limites planétaires. Il ne s'agit pas d'une nouvelle course à l'industrialisation, mais bien d'un cheminement vers un modèle où la qualité de vie est fondée sur des modes de consommation et de production réfléchis pour atténuer au maximum notre empreinte environnementale. Les citoyens, les travailleurs, les entreprises et les institutions devront ainsi mobiliser tous les moyens (dont les technologies, mais pas seulement) pour viser cette balance.

## ANNEXE : Historique PME MTL Est-de-l'Île

Fondée en mai 1992, PME MTL Est-de-l'Île, est une organisation de développement économique local initiée par la communauté de gens d'affaires. Issue du secteur privé et des forces vives du milieu, elle travaille en étroite collaboration avec les autorités municipales, provinciales et fédérales. Suite à de nombreuses années d'efforts, ses opérations officielles ont vu le jour en 1996. Dès lors, elle s'est activée à mettre sur pied une équipe dynamique, polyvalente et professionnelle, lui permettant de remplir ses nouveaux mandats.

Depuis ses premières années d'implantation, l'organisation, initialement mandatée par la Ville de Montréal, consacre ses activités au développement, à l'accompagnement et à l'animation de la communauté d'affaires. D'une part, elle initie de nouveaux projets dans le secteur, soutient les PME dans leur développement et aide les promoteurs dans leurs efforts de démarrage ou d'expansion. D'autre part, elle permet la création et la consolidation des entreprises et des emplois locaux, autant en économie sociale que privée.

Le 8 juin 1998, elle s'est vue confier le rôle de mandataire du Centre local de développement de Montréal, pour l'arrondissement 09. C'est en décembre 2002 que Montréal-Est s'annexait à cet arrondissement, lequel est devenu Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est. De son côté, l'organisation a été agréée Centre local de développement (CLD) dès janvier 2004, par la Loi 34. Bien que Montréal-Est ait retrouvée une partie de son autonomie en janvier 2006, par défusion, l'organisation demeure le Centre local de développement désigné par l'agglomération, tant pour la Ville de Montréal-Est que pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles.

Suite à sa mise en place, elle a vu élargir son mandat et s'est activée à mettre sur pied une équipe dynamique lui permettant de remplir ses nouveaux mandats. Ainsi, quelques partenaires se sont ajoutés au fil des années. Ceux-ci ont été cruciaux dans la complémentarité et la valeur ajoutée des services :

- en septembre 2000, une entente a été ratifiée avec Développement économique Canada (DEC) et est demeurée en vigueur jusqu'en 2016 ;
- en mars 2001, elle a reçu le soutien du Fonds de l'autoroute de l'information (FAI) du ministère de la Culture et des Communications, pour le développement de son site Internet ;
- en juillet 2001, le Centre de gestion des déplacements (CGD) de l'Est a été créé, notamment avec le ministère des Transports et l'Agence métropolitaine de transport, et a été en fonction pendant près de quatre ans ;
- d'octobre 2002 à août 2004, l'organisation a été accompagnateur, pour toute l'Île de Montréal, dans le cadre du Programme de soutien à la valorisation de l'invention (PSVI), du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche ;
- de 2005 à 2015, elle agit à titre d'expert-conseil pour le Budget d'initiatives locales (BIL) d'Emploi-Québec, pour Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles, Montréal-Est et Montréal-Nord ;
- depuis 2011, elle déploie un service de placement pour l'arrimage des chercheurs d'emploi et occasions d'emploi dans l'Est de Montréal ;
- à l'été 2011, elle lançait, en collaboration avec l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, la première Campagne de verdissement industriel.
- En 2014 dépôt de SM au programme PRAM-Est de la Ville de Montréal

Témoin du dynamisme de cette organisation, ces partenariats et mandats viennent renforcer l'étendue de la gamme de services qu'elle est en mesure d'offrir à sa communauté d'affaires, toujours pour favoriser le développement économique du territoire.

Au terme de changements importants en matière de développement économique au Québec, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, PME MTL Est-de-l'Île est mandataire du développement économique local de l'Est de Montréal. Il a pour mandat d'offrir des services d'accompagnement et de financement aux entrepreneurs privés et collectifs dans leur phase de démarrage, croissance, expansion et transfert. Il appuie les démarches d'investissement initiées par les entrepreneurs de la Ville de Montréal-Est ou des arrondissements d'Anjou, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard.

PME MTL Est-de-l'Île est aussi chargé d'offrir aux entreprises et à des chercheurs d'emploi un service de recrutement soutenu par Emploi-Québec. De plus, l'organisation propulse des projets structurants, notamment Synergie Montréal pour le déploiement montréalais de l'économie circulaire et des initiatives soutenant le développement de compétences des entrepreneurs et favorisant l'innovation durable. PME MTL Est-de-l'Île est l'organisme mandaté par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) pour déployer le mandat du Fonds Écoleader à l'échelle de la région de Montréal. Les principaux partenaires financiers de PME MTL Est-de-l'Île sont : le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et Services Québec.